



**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de Conseillers : | |
| En exercice | 15 |
| Présents | 12 |
| Votants | 13 |

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN,
 Le 26 novembre,
 Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2021/35 -

Date de la convocation municipale : 18 novembre 2021

OBJET :

Demande de subvention au titre des cinq missions annexes accompagnant le projet d'extension de la salle polyvalente municipale.

Présents :
 Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Véronique LEFUR - Natacha GRISONI - Virginie BOCCA & MM. Alain BROUSSE - Alain GRANDGIRARD - Stéphane LUCIBELLO - Christian DENANS - Jean de PALEVILLE - André BERTERO.
Absents excusés :
 Mme Sophie KERNEN qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET
Absents non excusés :
 M. Olivier BEDUS - M. Thierry MOPIN

Monsieur le maire informe l'assemblée que la municipalité est propriétaire d'un terrain situé à proximité de l'école sur lequel a été construit il y a une vingtaine d'années, une salle polyvalente, utilisée quotidiennement en réfectoire / cuisine pour la cantine scolaire. Suite à la crise sanitaire causée par la COVID 19, il est envisagé de doubler la surface au sol de ce local dont la superficie actuelle est d'environ 100 m², dans le souci d'une distanciation sociale et sanitaire mieux adaptée, permettant d'accueillir simultanément le réfectoire et les activités périscolaires. Par ailleurs, lors des manifestations nécessitant de réunir les deux salles en une, il est prévu d'installer à l'intérieur des locaux des parois coulissantes qui se rangeront dans un espace aménagé à cet effet.

En amont des travaux de construction estimés à environ 250 000 Euros HT, il est nécessaire de diligenter les cinq missions annexes liées à ce projet d'extension, à savoir : relevés topographiques, études de sols, contrôle technique, sécurité et protection de la santé et constitution de l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'ensemble représentant une enveloppe dont le plan de financement prévisionnel proposé serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Montant HT | Financements | Montant des financements | Taux (en %) |
|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------|
| 70 000 ,00 € | Conseil Départemental des B.D.R. | 42 000,00 € | 60 % |
| | Autofinancement communal | 28 000,00 € | 40 % |
| Total H.T 70 000,00 € | Total Financement | 70 000,00 € | 100 % |

Après avoir examiné les devis et le plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal,

- APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation du projet précité,
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des B.D.R. une subvention, la plus élevée possible,
- FAIT inscrire au Budget Primitif 2022 les crédits correspondants.

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus
 Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS
 André BERTERO